

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PS1-EN8

PILOTE : CQ

Date VALIDATION : 28/05/2014

Date application 28/05/2014

V4

## Journées Pédagogiques Internes - JPI 2014

Date : 26 au 27 juin 2014	Lieu : Kaya hôtel Kaziendé	Présidée par : Le DFIP	Débutée le 26/06 à : 8h00 Levée le 27/06 à : 20h45	CR élaboré par : L'équipe DFIP
---------------------------------	-------------------------------	---------------------------	---	-----------------------------------

in 12775

POINTS DISCUTES	CONCLUSIONS
<b>Cursus Ingénieur 2iE / Master d'Ingénierie - 2014-2015</b>	
❖ <b>Cursus Ingénieur 2iE / Master d'Ingénierie - 2014-2015</b>	<p>Les travaux réalisés dans le cadre de la démarche approche par compétence ont abouti à la définition des compétences des ingénieurs 2iE, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des compétences spécifiques à la spécialité Eau et Assainissement</li> <li>- Des compétences spécifiques à la spécialité Génie Civil et Hydraulique avec trois option : Infrastructures Routières et Hydrauliques, Routes et ouvrages d'art et option Bâtiment</li> <li>- Des compétences spécifiques à la spécialité Génie Electrique et Energétique avec deux options Electricité et Energie</li> <li>- Des compétences transverses communes aux 3 spécialités</li> </ul> <p>Ces travaux ont également permis d'établir les matrices, compétences / disciplines - stages - projets et de définir les résultats d'apprentissage et prérequis.</p> <p>Les livrables matériels de ces travaux et des échanges réalisés dans le cadre des JPI sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Des cursus par semestre de formation</b> (<i>voir classeur joint détaillé en annexe</i>)</li> <li>- <b>Un parcours illustrant le cursus des formations d'ingénieurs 2iE</b> (<i>voir schémas détaillé en annexe</i>)</li> <li>- <b>La définition des méthodes pédagogiques</b> par enseignements et la <b>partition optimale des volumes horaires associés</b></li> <li>- <b>L'affectation des enseignements aux ressources</b> (permanents et vacataires) tenant compte <b>des plans de charges</b></li> </ul> <p><u>NB</u> :</p> <p>Les nouveaux cursus seront utilisés pour la constitution du dossier CTI pour 3 diplômes ou spécialités, à travers notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La politique de formation avec un parcours intermédiaire menant au Bachelor (BAC +3) et un parcours menant au Master d'ingénierie / Ingénieur 2iE (Bac+5) dans chacune des spécialités.</li> <li>- Les objectifs de formation et les compétences et capacités obtenues</li> <li>- Les contenus de formations (définition des programmes)</li> </ul>

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PS1-EN8

PILOTE : CQ

Date VALIDATION : 28/05/2014

Date application 28/05/2014

V4

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les modules en option ou voie d'approfondissement</li> <li>- La mise en œuvre des programmes</li> <li>- Les stages et les diplômés</li> </ul> <p><b>La formation intermédiaire L3P</b> menant au Bachelor en Ingénierie option professionnelle sera maintenue; son programme sera cependant restructuré en fonction des cursus des formations de Bachelor 2iE par spécialité.</p> <p><b>La formation L3D</b> accueillant les étudiants externes en 3<sup>ème</sup> année du cycle Bachelor pour la formation de master d'ingénierie sera également maintenue avec un programme spécifique devant tenir compte des acquis d'apprentissage nécessaire à la poursuite des études dans les spécialités offertes.</p> <p>Chaque semestre requiert un quota horaire de 390 heures. Cela permettra aux étudiants d'avoir du temps libre pour réaliser un travail personnel de recherche.</p> <p>Il a été recommandé de revenir aux anciennes heures de cours c'est-à-dire de 7h à 12h et de 15h à 17h</p> <p>Les parcours par spécialité validés seront transmis par chaque chef de département</p>
<b>Règlement des études</b>	
❖ <b>Rattrapage</b> <i>(disposition inchangée)</i>	<p><b>Des examens de rattrapage :</b> les examens de rattrapage sont maintenus comme indiqué dans le livret de l'étudiant au titre du règlement des études 2014-2015. Ils constituent une session supplémentaire d'examen destinée à remédier aux échecs accidentels à l'occasion des sessions d'examens normales et des sessions d'examens de reprise d'UE. Dans les 2 cas le rattrapage est gratuit dans la limite des dispositions définies dans le règlement des études (nombre maximum d'UE à reprendre dans le semestre, moyenne minimale requise dans l'UE et/ou l'ECUE concernées).</p> <p>Une inscription correspond à un rattrapage gratuit</p>
❖ <b>Condition de validation d'une UE</b> <i>(disposition inchangée)</i>	<p>Une UE est validée lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10/20,</li> <li>- La moyenne de chaque ECUE est supérieure ou égale à 5/20.</li> </ul> <p>Les ECUE qui composent l'UE sont alors acquises ; la validation d'une unité d'enseignement donne droit à la délivrance des crédits correspondants.</p>
❖ <b>Condition de validation d'un semestre</b>	<p>Un semestre est validé lorsque toutes les Unités d'Enseignement (U.E.) sont validées. La validation d'un semestre donne droit à la délivrance de 30 crédits.</p>
❖ <b>Reprise d'UE non validée</b>	<p>Les reprises d'UE intéressent prioritairement les étudiants réguliers en cours de formation qui passent en semestre supérieur avec l'obligation de composer aux examens des sessions normales dans tous les ECUEs</p>

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PS1-EN8

PILOTE : CQ

Date VALIDATION : 28/05/2014

Date application 28/05/2014

V4

	<p>constituant l'U.E. Les dispositions y afférentes sont définies dans le règlement des études</p> <p>Les possibilités de reprises d'UE seront également offertes à tout ancien étudiant désirant souscrire à l'examen de validation d'une UE intégrant un cursus en cours, suivant des conditions spécifiques à définir dans le règlement des études.</p>
❖ <b>Durée autorisée pour le cycle Bachelor</b>	La durée régulière de la formation de Bachelor 2iE est de 6 semestres réalisables en 3 années académiques continues ; en place et lieu des dispositions actuelles, cette durée est fixée à 5 années maximum ; la durée comptant pour le cycle Master est illimitée.
❖ <b>Délais limite pour la soutenance en Master spécialisé</b>	Au vue des délais de plus en plus longs que prennent les étudiants de ce cycle de formation pour soutenir leur mémoire ou projet de fin d'études, une limite de 2 années est fixée ; au-delà, les intéressés devront souscrire à une réinscription formelle.
❖ <b>Semestrialisation / Agenda académique</b>	<p>La semestrialisation dans sa forme intégrale, est basée sur des principes majeurs tels,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les rentrées semestrielles</li> <li>▪ Les inscriptions administratives et pédagogiques semestrielles</li> <li>▪ L'ouverture de plusieurs semestres à chaque échéance de rentrée</li> <li>▪ La validation des résultats par semestre</li> <li>▪ Les passages aux semestres supérieurs et non en classes supérieures</li> </ul> <p>La semestrialisation mise en œuvre dans le cadre de la formation en Master d'ingénierie est partielle avec 2 rentrées majeures (septembre et janvier) et une rentrée d'appoint qui ne concerne que les L1 avec un vivier potentiel comprenant quelques nouvelles entrées et un fort potentiel d'étudiant devant souscrire aux reprises d'UE du semestre 1.</p> <p>Les retards observés dans la réalisation des corrections de copies d'examens et la production des PV d'UE ont induit progressivement à une forte inertie qui rend difficile la publication à date des résultats semestriels et annuels.</p> <p>Aussi, les nouvelles inscriptions escomptées à la rentrée de Mai s'amenuisent d'année en année (50 en 2012-2013 et 15 en 2013-2014).</p> <p>Une proposition de nouvel agenda académique est soumise en vue de pallier aux contraintes rencontrées ; cet agenda prévoit deux (2) rentrées principales en septembre et février et une période ouverte pour des activités d'enseignements optionnels, tels les remises à niveau, les langues, les reprises d'UE (<i>voir ci-joint la proposition de nouvel agenda académique</i>)</p>
<b>Certifications exigées pour l'obtention des diplômes 2iE</b>	
❖ <b>c2i</b>	2iE a institué le certificat informatique et internet (C2i) niveau 1 dans le cadre de la mise en place du LMD dans le but de développer, de renforcer et de valider la maîtrise des technologies de l'information et de

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PS1-EN8

PILOTE : CQ

Date VALIDATION : 28/05/2014

Date application 28/05/2014

V4

	<p>la communication par les étudiants.</p> <p>La validation du c2i doit être effective au plus tard la fin du cycle Bachelor; elle est sanctionnée par un certificat reconnu par les établissements certifiés LMD dans l'espace européen et conditionne l'obtention du Bachelor.</p> <p>Les nouveaux cursus de la formation d'ingénieurs 2iE présentés ci-dessus, prévoient des enseignements formels sur les outils informatiques à hauteur de 40h / élève, devant contribuer à acquérir les compétences numériques couvertes par le C2i.</p> <p>L'obtention de la certification C2i ne devra donc plus être exigée pour l'attribution des diplômes de Bachelor en Ingénierie et en Sciences.</p> <p>Le dispositif de formation c2i sera cependant maintenu dans les mêmes conditions et offert aux étudiants désirant pourvoir la certification associée en supplément à leurs diplômes de Bachelor.</p>
❖ <b>Anglais (TOEFL / TOEIC)</b>	<p>Les enseignements en anglais prévus formellement dans les unités d'enseignements communes des formations d'ingénieurs 2iE sont jugés conséquents et cohérents dans leur structure, avec 200 h étudiants du 1er au 8è semestre.</p> <p>Ces enseignements ainsi que le niveau certifié d'anglais consacré par le TOEFL sont d'un d'intérêt certain pour les diplômés et contribuer à marquer la dimension internationale des formations.</p> <p>Le niveau certifié d'anglais conféré exclusivement par le score TOEFL de 550 pourra être également certifié par le TOEIC avec un score requis de 785 adapté aux exigences de l'anglais dans les métiers d'ingénieur 2iE correspondant au niveau B2 comme le TOEFL.</p>
<b>Instances de la gouvernance académique</b>	
❖ <b>Départements et RF : Organisation et attributions</b>	<p>La nouvelle gouvernance académique 2iE prévoit cinq départements officiels et une proposition d'un sixième intégrant les ressources pour les formations et des entités de formations (RF) qui assurent la gestion des produits formations.</p> <p>Les attributions de ces entités de la gouvernance académique sont définies à l'effet d'assurer la complémentarité et la synergie nécessaires dans le management de toutes les formations 2iE.</p> <p>Le poste de responsable de formation est maintenu et un responsable de formation par spécialité sera nommé.</p>
<b>Plan de charges des enseignants</b>	
❖ <b>Nature des charges / Mode d'évaluation</b>	<p>Un état exhaustif des charges d'enseignement et le mode d'évaluation associé sont définis à l'effet d'évaluer de façon optimale la charge de travail d'un enseignant pour toutes les modalités d'enseignement.</p>
	<p><b>Formation Présentielle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours Magistraux (1)</li> <li>- Travaux Dirigés (0,67)</li> <li>- Travaux pratiques (0,67)</li> <li>- Projet (0,44)</li> <li>- Sortie (0,44)</li> <li>- Evaluation ou Examen (1)</li> </ul>

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PS1-EN8

PILOTE : CQ

Date VALIDATION : 28/05/2014

Date application 28/05/2014

V4

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Correction manuelle copie (5h /50 copies)</li> <li>- Encadrement mémoire / PFE (20 h / mémoire)</li> <li>- Correction et soutenance mémoire (3 h / mémoire)</li> </ul> <p><b>Formation professionnelle en ligne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expert de contenu/conception nouveau cours) (30h / cours produit)</li> <li>- Expert de contenu - mise à jour du contenu (10h / cours mise à jour)</li> <li>- Expert de contenu - Examens (30h / sujet produit)</li> <li>- Tutorat d'un groupe de 20/25 apprenants (20h / tutorat de cours)</li> <li>- Validation des thèmes de mémoire / PFE (5h / mémoire)</li> <li>- Correction des mémoires / PFE (5h / mémoire)</li> <li>- Soutenance de mémoire PFE (1h / mémoire)</li> </ul> <p><b>Formation professionnelle Continue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours en FC PFE (1)</li> </ul> <p>Les charges horaires requises pour l'enseignement sont définies comme suit au titre des différents postes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistant de recherche : 390 h</li> <li>- Ingénieur de recherche : 124 h</li> <li>- Doctorant : 64 h</li> <li>- Enseignant : 360 h</li> <li>- Enseignant-chercheur : 192 h</li> <li>- Directeur adjoint : 124 h</li> <li>- Directeur et conseiller : 64 h</li> <li>- Chef de département : 124 h</li> <li>- Coordonnateur d'UE : 192 h</li> <li>- Responsable de formation : 192 h</li> <li>- Chef de laboratoire : 124 h</li> <li>- Chef de service administratif : 124 h</li> <li>- Autre responsable administratif : 124 h</li> </ul> <p>Les charges seront notifiées à chacun par une lettre de mission qui décrira les charges allouées</p>
<b>Apport des innovations technologiques et pédagogiques dans les méthodes pédagogiques d'enseignements en présentiel</b>	
<p>❖ <b>Outils de vote électronique pour les évaluations</b></p>	<p>Le <b>système de vote électronique</b> permet de réaliser des évaluations d'étudiants (notation au moyen de QCM surveillé) et des évaluations d'acquis d'apprentissage dans le cadre d'un cours ou un TD.</p> <p>Il permet aussi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir l'attention des étudiants</li> <li>- Désinhiber les étudiants les plus timides et leur permettre de participer</li> <li>- Suivre en temps réel la compréhension du cours</li> <li>- Evaluer collectivement et individuelle les acquis de l'enseignement</li> </ul>
<p>❖ <b>Modèle de conduite de TD en ligne</b></p>	<p>Le <b>modèle de conduite de TD en ligne utilise des outils technologiques</b> tels, le système de vote électronique et une plateforme classique de formation.</p> <p>Le modèle est basé sur la partition du volume actuel d'un TD soit 3h en 4 séquences de 1h 30 ; ces séquences sont réparties comme suit :</p> <p><b>1ère séquence (temps T1 : 25 mn) :</b> Mise en œuvre d'un QCM interactif (10 questions) avec usage des boitiers de vote, pour <u>vérifier la compréhension</u> du cours, avec correction et explication de chaque</p>

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PS1-EN8

PILOTE : CQ

Date VALIDATION : 28/05/2014

Date application 28/05/2014

V4

	<p>question pour permettre la saisie des différents concepts</p> <p><b>2<sup>ème</sup> séquence (temps T2 : 45 mn)</b> : Réalisation par les étudiants des travaux et exercices avec l'usage des ordinateurs pour <u>calibrer leur compréhension</u> des concepts, formules etc. =&gt; Génération d'un <u>environnement interactif</u> en discutant avec ses camarades et l'enseignant, ce qui permet de favoriser <b>l'engagement et l'apprentissage</b>.</p> <p><b>3<sup>ème</sup> séquence (temps T3 : 10 minutes)</b> : Réalisation par l'enseignant d'une petite présentation dans le but de <b>préparer</b> les étudiants au <b>cours suivant</b> en se servant des ressources mises en ligne sur la plateforme de formation</p> <p><b>4<sup>ème</sup> séquence (temps T4 : 10 minutes)</b> : Présentation par l'enseignant à la fin de chaque séance de TD d'un QCM ou exercices de mémoire sur les explications données en TD pendant la deuxième partie (temps T2), pour vérifier leur compréhension (10 questions avec l'usage des boîtiers). (voir les schémas en annexe)</p>
<p>❖ <b>Ressources MOOCs pour les formations en présentiel</b></p>	<p>2iE est un point focal pour le développement, la promotion et la diffusion de «MOOCs pour l'Afrique» au sein du RESCIF, avec l'ambition de devenir à moyen terme un centre d'expertise pour les MOOCs qui aiderait les institutions d'enseignements locales et régionales à profiter de cette opportunité pédagogique.</p> <p>A ce titre que quatre (4) enseignants ont participé à une session d'échange et formation sur les MOOCs à l'EPFL de Lausanne, du 8 au 16 mars 2014 avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanger avec des enseignants promoteurs de MOOCs à l'EPFL, sur la production et l'usage dans les formations présentielles.</li> <li>- Se former en vue de l'implémentation progressive et la production de MOOCs à court et moyen termes.</li> </ul> <p>Le plan d'actions établis en vue de développer et promouvoir l'utilisation des MOOCs dans les formations 2iE est défini comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répertorier par domaine les MOOCs offerts par les universités et écoles du réseau RESCIF et analyser leur adéquation avec les cursus 2iE.</li> <li>- Classer les MOOCs identifiés par domaines et les associer aux entités de départements 2iE (Département Génie industriel, énergétique et électricité, Département Génie civil, Département Hydraulique et assainissement, Département Sciences managériales et langues)</li> <li>- Inciter les enseignants concernés par les cours MOOCs identifiés à s'y inscrire pour comprendre leur fonctionnement : présentation de cours (introduction, calendrier, objectifs, prérequis et public cible), organisation des contenus (vidéos, lectures, QCM, devoirs), outils utilisés durant le MOOC, animation et suivi, etc.</li> <li>- Discuter et convenir avec les entités de départements 2iE d'une stratégie d'utilisation des MOOCs sélectionnés dans les cursus en lien avec les disciplines spécifiques des Unités d'Enseignements des cursus.</li> <li>- Mettre en œuvre un dispositif d'accès aux ressources vidéo sur le réseau local pour faciliter et optimiser l'utilisation par les enseignants et les étudiants</li> <li>- Assurer l'usage partiel ou total d'au moins trois MOOCs à l'occasion</li> </ul>

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PS1-EN8

PILOTE : CQ

Date VALIDATION : 28/05/2014

Date application 28/05/2014

V4

	<p>de la rentrée de septembre 2014 - 2015 dans les cycles de formations Bachelor ou Master et en Formation en Ligne.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le suivi régulier des trois MOOCs lancés en vue d'une évaluation des contraintes</li> <li>- Recenser les besoins prioritaires en contenus vidéo et par méthodes pédagogiques au sein des différentes entités de départements (Génie industriel, énergétique et électricité, Génie civil, Hydraulique et assainissement, Sciences managériales et langues)</li> </ul>
<p>❖ <b>Valorisation des compétences c2i</b></p>	<p>Comme indiqué plus haut, la compétence conférée par le C2i niveau 1 vise à développer, renforcer et valider la maîtrise des technologies de l'information et de la communication par les étudiants. Ces acquis doivent être valorisés dans le cadre des actions de formation pour permettre aux étudiants de parfaire leur pratique telle qu'évaluée à travers le dossier numérique.</p>
<p><b>Divers : Cycle de remise à niveau</b></p>	
<p>Le projet de remise à niveau initié par le SG vise à s'assurer que les étudiants admis en L1 justifient d'un niveau suffisant pour suivre la formation ; ils leurs sera administré à cet effet un test de niveau.</p>	
<p><b>Divers : Formation des enseignants</b></p>	
<p>La formation des enseignants est indispensable pour leur veille dans les domaines de leurs compétences. Cette formation sera basée sur 3 piliers à savoir : l'évaluation, la formation et la valorisation devant intégrer une pratique formelle de services aux enseignants.</p>	

Le Rapporteur de séance

le Président de séance



## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PS1-ENS8

PILOTE : CQ

Date VALIDATION : 28/05/2014

Date application 28/05/2014

V4

**Annexe 1 : Parcours Masters d'Ingénierie / Ingénieur 2iE**

Semestre	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10
	L1		L2		L3		M1		M2	
Parcours GEE	GEE		GEE		GEE		GEE		Option ER	
Parcours EA	EA		EA		EA		EA		Option Elec.	
Parcours GCH	GCH		GCH		GCH		GCH		Option IRH	
									Voie d'approfondissement AHA	
									Voie d'approfondissement AEP	
									Option ROA	
									Option BAT	

**BACHELOR 2iE / Ingénieur des Travaux**

Spécialité Eau et Assainissement  
 Spécialité Génie Civil et Hydraulique  
 Spécialité Génie électrique et énergétique

**INGENIEUR 2iE / Master d'ingénierie**

**Spécialité Eau et Assainissement**  
**Spécialité Génie Civil et Hydraulique**  
 Option IRH  
 Option Routes et Ouvrages d'Art  
 Option Bâtiment  
**Spécialité Génie électrique et énergétique**  
 Option Energies Renouvelables  
 Option Electricité

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PS1-EN8

PILOTE : CQ Date VALIDATION : 28/05/2014

Date application 28/05/2014

V4

## Annexe 2 : proposition de nouvel agenda académique

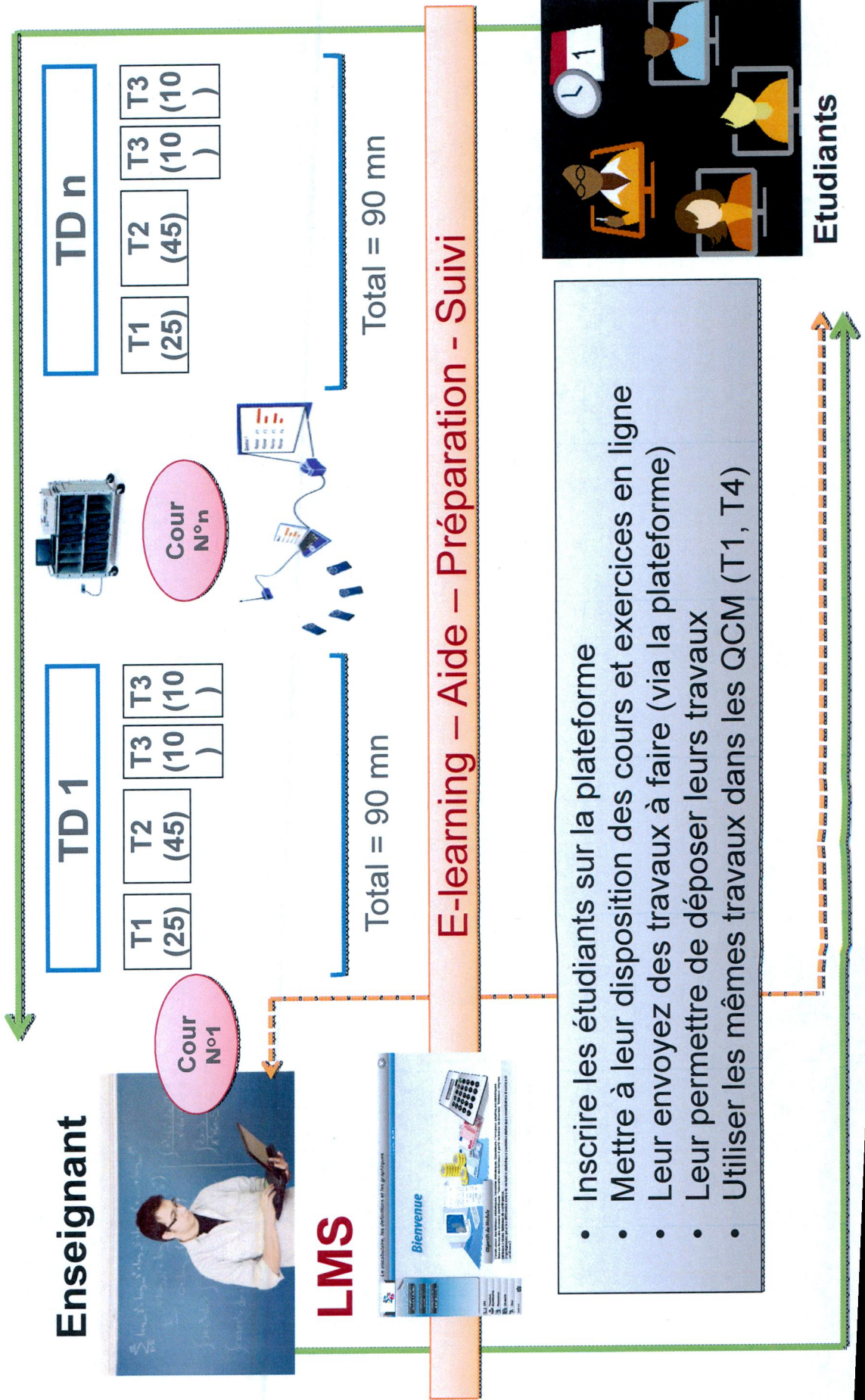
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre - Janvier	Janvier	Février
01/09/2014		13-déc	15 - 23 déc	5 - 17 janv.	3 fev
Cours et autres méthodes pédagogiques Evaluation et/ou Examen continus				Corrections / Remise de notes et PV d'UE / Traitement et préparation du CP	
L1A	L2A		Pause Révisions	Rattrapages	CP
L3DA	L2B	Vacances administratifs et scolaires			
M1A	L3S-B (rotation)			Soutenance M2	
L3P	L3P				
15 semaines			1,5 sem.	2 sem.	1 jour
			2 sem.	2 sem.	1 sem.

Fév.	Mars	Avril	Mai - Juin	Juin - Juill	Juillet - Août
16/02/2015			1 juin - 13 juin	29 juin - 11 Juil.	14 juillet au 30 Aout
Cours et autres méthodes pédagogiques Evaluation et/ou Examen continus				Corrections / Remise de notes et PV d'UE / Traitement et préparation du CP	
L1B	L1A	L2B	Pause Révisions	Rattrapage	CP
L3DB	L3DA	L3SA (rotation)			
M1B	M1A	M2A (mémoire)		Soutenance M2	
L2A	L2A	L3P (stage)			
15 semaines			2 sem.	2 sem.	1 jour
			2 sem.	2 sem.	7 semaines

Stage obligatoire L2 (9 semaines)

Stage obligatoire M1 (10 semaines)

### Annexe 3 : Le modèle de conduite de TD en ligne utilise des outils technologiques



# KATA / Journée du 25/06/2014

N°	Nom	Prénom	Direction/Service	Emargement
1	SAWADOGO	Marie	LBEB	<del>Marie</del>
2	YONASSA	Ousmane Roland	LEAH	<del>Yonassa</del>
3	KOKOCE	Koffi A	LEME/GC	<del>Kokoce</del>
4	Dakoué / Sere	Harim	LEDES	<del>Dakoué</del>
5	YANOGO Serge	Serge	D.FID	<del>Yanogo</del>
6	OUEDRAOGO	Sylvie	DFIP	<del>Ouedraogo</del>
7	SIDIBE	Souyon	LBEB (GEE)	<del>Sidibe</del>
8	BLOGO/TRAORE	MAIMOUNA	LEAH/LEDES	<del>Blogo</del>
9	ZONGO	Philippe	DFIP	<del>Zongo</del>
10	N'TSOUKPOE	KOKOLVI EDEM	LESEE/GEE	<del>N'tsoukpoé</del>
11	NEBLE	Seanne	DFIP	<del>Neble</del>
12	ZEBBA	Fanta	u	<del>Zebba</del>
13	SAWADOGO	Boukary	LEDES	<del>Sawadogo</del>
14	ZOROM	Malicki	LEAH	<del>Zorom</del>
15	MOUNIROU	LAWANI	LEAH	<del>Mounirou</del>
16	TRAORE	Seydou Eric	DFIP	<del>Traore</del>
17	ASIN DOUMBE	DANBA	DFIP	<del>Asin Doumbe</del>
18	BAGRE	Ahmed	Dpt GEE	<del>Bagre</del>
19	BIAOU	Angelbert	Dpt Hydraulique	<del>Biaou</del>
20	AWIQUER	Ihys	DFIP	<del>Awiquer</del>
21	KOTTIN	Henri	GEE	<del>Kottin</del>
22	GUEYE	Ismaila	BC	<del>Gueye</del>
23	TRAORE	Frédéric	SML	<del>Traore</del>
24	GBORINA	Jofanna	DFIP	<del>Gborina</del>
25	KAROUÉ	Iléla	LEDES	<del>Karoué</del>
26	RICHARDSON	Ychan	LBEB	<del>Richardson</del>
27	KOMATE	Zacouba	LEDES	<del>Komate</del>
28	BARRO	Soulymane	GC	<del>Barro</del>
29	OUEDRAOGO	Bega	Dpt Hydraulique	<del>Ouedraogo</del>
30	SIMAL	Amadou	DFIP / Dpt GC	<del>Simal</del>
31	ANNE	ETIEN	SML/Labo Lang	<del>Anne</del>
32	YAKOUÉ	Daniel	GEE	<del>Yakoué</del>
33	KOITA	Mahamadou	Dpt. Hydraulique	<del>Koita</del>
34	DIARRA	Abdoulaye	LEAH	<del>Diarra</del>
35	SOSSOU	Seyram	LEDES	<del>Sossou</del>

ue 15723

36	Moussa Kadro	Mahamam Sem	LBSEB	Sauk
37	DA SILVEIRA	K Sena	LEAH/DH	<del>W/Sels</del>
38	DESSAN	Achmale	GC	<del>W</del>
39	GNOUPOU	Kani S.	DFIP	<del>K</del>
40				
41				
42				
43				
44				
45				

Kaya / Journée du 27/06/2014

N°	Nom	Prénom	Direction/Service	Emplacement
1	GROUNDA	Kani S	DFIP	F.
2	SAWADOGO	Marie	DGEEI	<del>Sau</del>
3	YONASSA	Ousmane Paled	LEAH	<del>Ust</del>
4	YANOGO	Serge	DFIP	<del>DFIP</del>
5	KOKOLE	Koffi	LEME/GE	<del>DFIP</del>
6	Dakere / Sen	Mariam	LEDES	<del>DFIP</del>
7	Bologo / TRAORE	Naimama	LEAH / LEDES	<del>DFIP</del>
8	ZONGO	Philippe	DFIP	<del>DFIP</del>
9	OUEDRAOGO	Sylvie	DFIP	<del>DFIP</del>
10	N'TSOUKPOE	Kokouvi Edem	LESEE/GEE	<del>DFIP</del>
11	NEBIE	Seane	DFIP	<del>DFIP</del>
12	ZEBIA	Fanta	u	<del>DFIP</del>
13	SAWADOGO	Boukary	LEDES	<del>DFIP</del>
14	ZORON	Modickai	LEAH	<del>DFIP</del>
15	MOUNIROU	dawani	LEAH	<del>DFIP</del>
16	BAGRE	Ahmed	DP GEE	<del>DFIP</del>
17	TRAORE'	Seydou Eric	DFIP	<del>DFIP</del>
18	DSIN DOUBE	DRANBA	DFIP	<del>DFIP</del>
19	AWLAHUE	Imre	DFIP	<del>DFIP</del>
20	GBERINA	Efama	DFIP	<del>DFIP</del>
21	SOSSOU	Seyram	LEDES	<del>DFIP</del>
22	BIADOU	Angébert	Dep Hydraulique	<del>DFIP</del>
23	GUEYE	Ismaila	Dept. RC	<del>DFIP</del>
24	TRAORE	Frédéric	Dept. Scen Manag.	<del>DFIP</del>
25	OUEDRAOGO	Bega	Dept Hydraulique	<del>DFIP</del>
26	RICHARDSON	Yohan	LEDES	<del>DFIP</del>
27	KOTTIN	Henri	Dpt Energie	<del>DFIP</del>
28	KONATE	Yacouba	LEDES	<del>DFIP</del>
29	SIMAL	Amadou	Dpt GC/DFIP	<del>DFIP</del>
30	KAROU	Henri	LEDES	<del>DFIP</del>
31	DIARRA	Abdoulaye	LEAH	<del>DFIP</del>
32	SIDI BE	Sayan	LBEB/GLEE	<del>DFIP</del>
33	KOITA	Nahamadou	Dpt Hydraulique	<del>DFIP</del>
34	YAMOUEN	Samuel	Départ. GEE	<del>DFIP</del>
35	Mouma Kadri	M. Sam	Dep GEE	<del>DFIP</del>

36	DASILVEIRA	Raf. Sue	LEAH	<del>Geoff</del>
37	MESSAN	Adama	Ge	<del>At</del>
38	ANNE	E. Lambert	SML/CL	DBay
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				